



24 heures | Mardi 10 novembre 2015

Maltraitance

«J'ai pris conscience des dégâts que j'avais faits des années après»

Un documentaire se penche sur la violence envers les enfants. Il donne la parole aux victimes, mais aussi aux auteurs

Caroline Zuercher

«Ma maman me tapait avec des ceintures en cuir, me lançait parfois des objets lourds à la figure, elle me faisait par exemple mettre à genoux les bras en croix devant elle pendant des heures.» Laurence, qui a été victime de maltraitance, tient ces propos dans le documentaire Non, ce n'est pas moi... Réalisé par l'Association 1.2.3... Soleil, ce film de 52 minutes sera projeté dimanche à 10 h 30 au Cinéma Capitole, à Lausanne (inscription obligatoire), et sera disponible sur le site www.association123soleil.ch dès le 19 novembre.

Ce documentaire se penche sur les mécanismes de la maltraitance - un phénomène qui, selon des estimations internationales, toucherait un enfant sur cinq. Coups, abus sexuels, attaques verbales et psychologiques, privations économiques, négligence... La violence conjugale est aussi considérée comme un mauvais traitement, parce que les enfants sont souvent pris à partie ou négligés. «Ils étaient autour de nous, mais on ne le voyait pas», raconte un père dans le documentaire. Ce qui m'a fait réagir, c'est que j'ai entendu ma fille pleurer. (...) Je reproduisais exactement ce que mes parents faisaient.

Tendance à s'isoler

Les hôpitaux pédiatriques suisses reçoivent chaque année quelque 4 000 victimes d'une forme de mauvais traitement. Pourtant, ce ne serait que la pointe émergée de l'iceberg. Les dénonciations, dont près de la moitié concerne des petits de moins de 6 ans, sont en hausse: selon les spécialistes, cela est surtout lié à une meilleure détection.

Dans le canton de Vaud, les professionnels ont l'obligation de signaler toute suspicion. Le Service de protection de la jeunesse y suit 5% des mineurs - d'abord pour des violences psychologiques. Les enfants maltraités ont tendance à



Gil est l'un des parents qui témoignent dans le documentaire: «Si on en prend conscience, on peut gérer ses pulsions différemment.» OLIVIER VOGELSSANG

s'isoler, ils risquent d'avoir des troubles du sommeil ou encore de se négliger physiquement. «Des actes de violence de la maltraitance quand ils sont particulièrement violents ou s'ils se répètent comme une méthode éducative systématique», précise Alessandra Duc Marwood, médecin responsable

des Boréales. Ce centre de prise en charge de la maltraitance familiale, qui dépend du CHUV, a développé une technique thérapeutique unique dans laquelle toute la famille est considérée.

Cette méthode se base sur un constat: si deux tiers des victimes ne deviennent pas maltraitantes,

les violences se perpétuent d'une génération à l'autre. «Quand un enfant ne connaît que la communication par la violence ou si on lui transmet l'idée que l'amour s'exprime par l'inceste, il va reproduire ce schéma, explique Alessandra Duc Marwood. Adulte, il aura aussi tendance à attendre de ses

«Même si on a été maltraité, rien n'est inéluctable»

• Ses enfants, Gil les aime. Mais il leur a fait du mal. «J'étais très colérique», explique-t-il. Il décrit des explosions dans lesquelles il cassait des objets, hurlait ou, «hélas aussi souvent», insultait la personne qui était la cible de son ire. Le sexagénaire admet: ses enfants ont régulièrement assisté à ces scènes et c'était une forme de mauvais traitement. «J'ai pris conscience des dégâts que j'avais faits des années plus tard, lorsqu'une de mes filles m'a dit qu'enfant elle avait peur de moi. Je ne maltraisais pas la source de mes colères et leur imprévisibilité était effrayante.»

Gil a toujours vécu avec ses excès. «Je ne savais que crier, ce n'était pas idéal. Mais je minimi-

sais mes actes en me disant que les autres connaissent mon fonctionnement et qu'on vivait aussi des moments chouettes. Et puis, je présentais des excuses sincères après. Je me disais qu'en soi, j'étais gentil et que je faisais au mieux.» Aujourd'hui, il est convaincu que ce discours ne tenait pas la route. «Ce n'est pas une excuse, mais si j'avais eu conscience de l'impact destructeur de mes crises, j'aurais consulté des professionnels.»

A ses yeux, les maltraitements sont «le fruit de différentes choses dont on ne maîtrise pas l'articulation». Et de poursuivre: «On ne peut pas lutter contre ce qu'on est, c'est une perte de temps et d'énergie. Mais si on en

prend conscience, on peut gérer ses pulsions différemment.» Gil a lui-même été éloigné de sa mère à l'âge de 6 mois et placé en orphelinat. Il a ensuite été recueilli par des membres de sa famille qui avaient leurs propres difficultés avant de rejoindre un pensionnat où il a été abusé sexuellement. «J'ai admis l'impact émotionnel de ces actes il y a deux ans.»

«L'assurance: «Même si on a été maltraité, rien n'est inéluctable. Il importe à chacun d'essayer de faire mieux.» Il a lui-même présenté ses excuses. «On ne peut pas changer le passé mais on peut en faire quelque chose. Quand on réalise la portée de son comportement, on peut

d'abord donner du crédit à la souffrance de ses enfants. Leur dire qu'on leur a légué des problèmes qui ne leur appartiennent pas.»

Les plus jeunes enfants de Gil étant encore à la maison, son autre priorité est de s'occuper d'eux. S'il témoigne dans le documentaire de 1, 2, 3... Soleil, c'est pour pousser chacun à la réflexion. «Certaines maltraitements sont moins évidentes que les coups ou les abus sexuels. On peut facilement se réfugier derrière l'idée qu'on n'est pas comme ça, que ce n'est pas nous. Mais chacun a une part de violence en lui. Il faut faire attention à ne pas la laisser éclater.»

Réfléchir à ses actes

«Un parent ne se lève pas le matin avec l'idée de maltraiter son enfant. Le phénomène est plus pernicieux et les mécanismes sont difficiles à décortiquer», conclut François Berny, président de l'Association 1, 2, 3... Soleil. Son association espère pousser chacun à réfléchir à ses actes. En cas de difficulté, il est possible de s'adresser aux centres spécialisés, aux services de protection de la jeunesse, à un groupe de soutien destiné aux parents ou encore de téléphoner à la ligne d'aide de Pro Juventute, le 147.

Retrouvez la bande-annonce sur violence.24heures.ch

Se faire vacciner sans aucune ordonnance

Dans certains cantons pionniers, les pharmaciens ont désormais le droit de vacciner contre la grippe

Se faire vacciner contre la grippe dans une pharmacie sans ordonnance est désormais possible dans plusieurs cantons depuis cet automne. Les cantons de Neuchâtel, de Fribourg, de Zurich, de Soleure et de Berne sont pionniers en la matière. L'enjeu est la couverture vaccinale de la population, jugée trop faible. On compte près de 1500 décès liés à la grippe chaque année, tandis qu'entre 1,1 et 1,3 million de doses sont fabriquées chaque année pour la population suisse.

Les pharmaciens qui vaccinent ne se considèrent pas comme des médecins «light»: cette nouvelle pratique est très protocolée. Seules les personnes en bonne santé de plus de 16 ans sont destinées à être piquées de la sorte, celles en particulier qui ne pensent pas à prendre un rendez-vous chez le médecin dans ce but. Si les médecins ne voient pas toujours d'un bon œil les pharmaciens entrer dans leur pré carré, les autorités sanitaires cantonales semblent en revanche y trouver des avantages.

ATS

PUBLICITE

Ze place to be!

CE SOIR 20H55 avec deux AVEC LA VIE QUE J'AVAIS

Saint-Martin Le cochon, roi de la fête à l'hôpital

Il a dit «Je ne serai pas candidat UDC au Conseil fédéral. Je préfère rester à la tête de mon entreprise»

Tribunal fédéral Ne plus traiter les cas bagatelles

Sommaruga Simonetta Sommaruga devrait rencontrer dans les prochains jours le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker.

